

Département du Var

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 083-218301208-20230413-023042023-AU

DECISION MUNICIPALE N° 023/04/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l'attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

Considérant que le Département du Var propose un dispositif d'aide aux communes pour leurs projets structurants ;

Considérant que la Commune envisage d'acquérir une balayeuse aspiratrice de voirie avec système de désherbage, dans le but de remplacer l'ancienne balayeuse devenue obsolète et inutilisable et de disposer d'un système de désherbage alternatif au désherbage chimique.

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Département du Var, une demande de subvention pour l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie avec système de désherbage pour un montant de 142.671,52 €, selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Acquisition	142.671,52 €	Subvention Conseil Départemental.....	110.000,00 €
		Fonds propres.....	32.671,52 €
TOTAL HT :	142.671,52 €	TOTAL HT :	142.671,52 €

Article 2 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 13 avril 2023

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB